

DÉLIBÉRATION n° 2024/125

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Rony BARTHE, Philippe RAISON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Jean-Marc BABOU à Carine VIDAL, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Pascal AUDIC, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absente : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie-Demande de subvention Opération façades

Lors du 10 juillet 2023, le conseil municipal a acté la mise en place du dispositif « Opération façades », de concert avec la Région Occitanie qui avait précédemment délibéré pour ce même dispositif.

Le règlement intérieur a été approuvé lors de cette même séance et une communication a été diffusée à travers les réseaux sociaux, le site internet, des affiches et la presse tout au long de cette année écoulée.

Pour l'année 2024 nous projetons une approbation de 10 dossiers, représentant ainsi un maximum de 10 000 € pour la part communale soit 25 % des dépenses éligibles, plafonné à 1 000 € par dossier.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Travaux	40 000	Propriétaires privés (50%)	20 000
		Région (25%)	10 000
		Autofinancement (25 %)	10 000
Total	40 000	Total	40 000

LE CONSEIL MUNICIPAL,

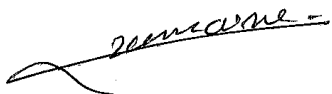
- Le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à :

- Solliciter la Région Occitanie selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 27 septembre 2024